

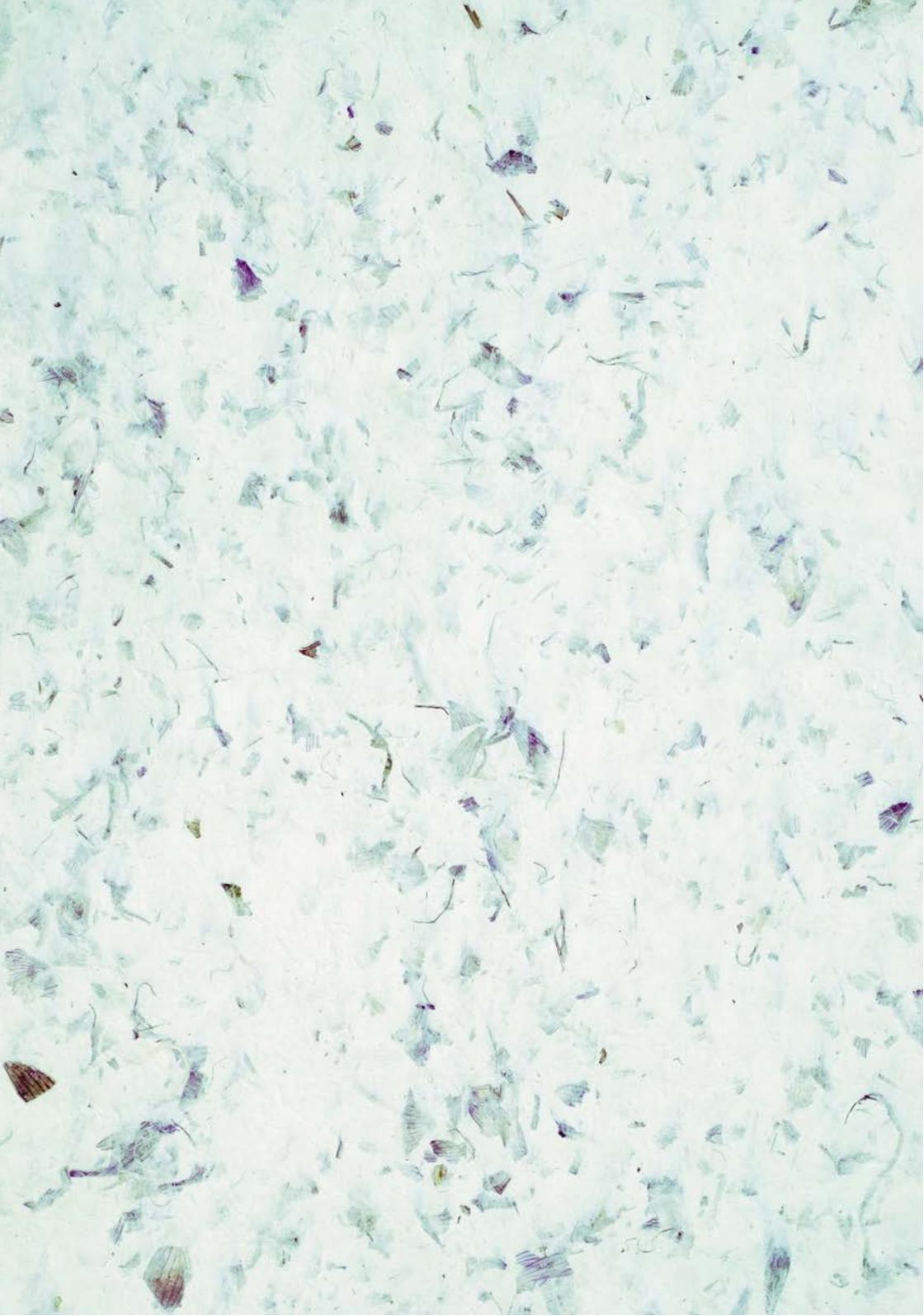
Livret d'accueil
du résidant

MAS

MARTINE
MARGUETTAZ



6 rue de Quesnoy
59520 Marquette-lez-Lille
T : 03 20 63 76 12
M : mas@epsm-al.fr



UN LIVRET D'ACCUEIL... POURQUOI ?

L'accueil d'un nouvel arrivant dans notre établissement, que ce soit en Internat ou en Accueil de Jour, constitue une étape fondamentale pour lui, pour les résidants et pour l'équipe qui va l'accompagner.

Savoir où on arrive est essentiel

C'est pourquoi nous avons conçu ce livret d'accueil qui vous renseigne sur le fonctionnement de la Maison d'Accueil Spécialisée « Martine Marguettaz », et sur les prestations qu'elle offre. Nous l'avons voulu concret, succinct et précis. Nous l'espérons pratique et accessible au plus grand nombre !

Sachez que tous les professionnels sont mobilisés pour bâtir avec vous et vos proches, un accompagnement durable correspondant à vos attentes et à vos choix de vie.

Bienvenue parmi nous !

Christiane INPONG
Responsable de la MAS « Martine Marguettaz »

Bonjour, je m'appelle Cindy,
je travaille à la MAS depuis
5 ans... heureuse de vous
accueillir !

Bonjour moi c'est Patrice.
La MDPH* m'oriente en MAS,
Pouvez-vous me dire
ce qu'on y fait?

Venez, je vais vous expliquer
tout en vous faisant visiter



C'EST QUOI UNE MAS ?

La M.A.S accueille des personnes qui ont besoin

- d'un accompagnement
 - dans la plupart des actes de la vie courante y compris la mobilité
 - dans la communication et l'expression de leurs besoins et attentes
 - dans la relation avec autrui notamment pour la prise de décision
- d'un soutien au développement et au maintien des acquisitions cognitives
- de soins de santé physique et psychologique

La M.A.S est un internat complet qui fonctionne 24h sur 24, 365 jours par an. La structure offre également 6 places en accueil de jour de 10h à 17h du lundi au vendredi*.

BIEN-ÊTRE

SOINS

ACTIVITÉS COGNITIVES
ET SENSORIELLES

FAMILLE

SOCIABILISATION

ANIMATIONS

CULTURE - DÉCOUVERTES - ARTS LUDIQUES - SORTIES

*Fermeture une semaine à Pâques, une quinzaine en Août, une semaine à Noël

QUI Y TRAVAILLE ?

UNE ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE

UNE RESPONSABLE
UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE
UNE SECRÉTAIRE
DES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS
DES MONITEURS ÉDUCATEURS
DES INFIRMIÈRES
DES AIDES MÉDICAUX PSYCHOLOGIQUES (AMP)
DES ADIES SOIGNANTS (AS)
DES AGENTS DE SERVICES HOSPITALIERS (ASH)
UNE PSYCHOMOTRICIENNE
UNE PSYCHIATRE

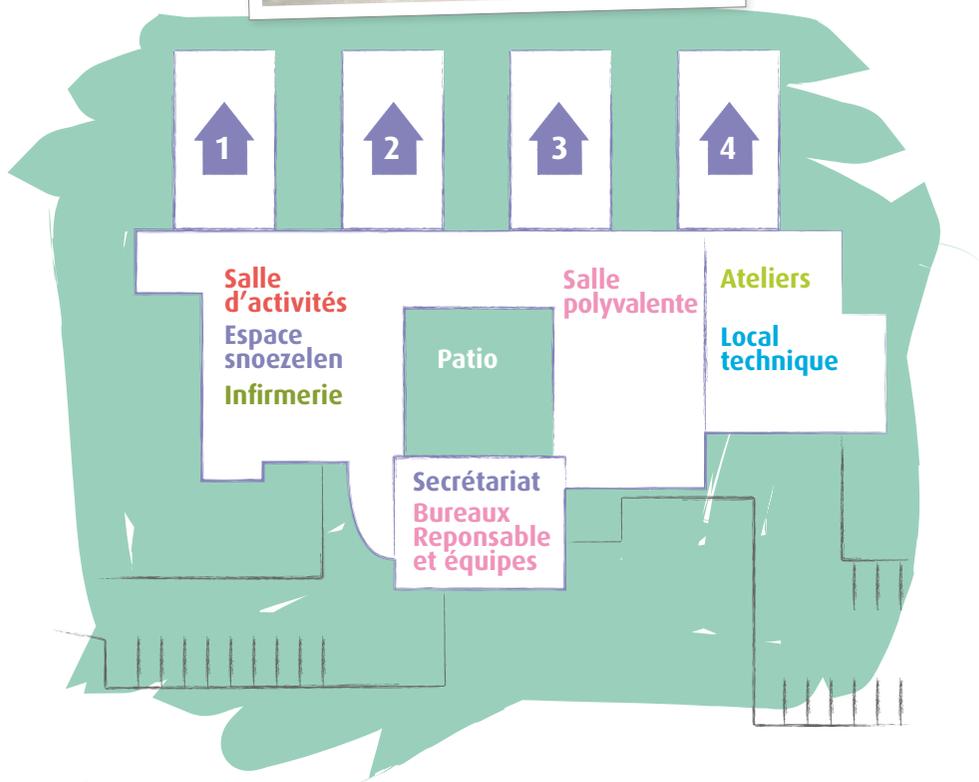
DES INTERVENANTS PONCTUELS :

DES KINÉSITHÉRAPEUTES
UNE ORTHOPHONISTE
UN OSTÉOPATHE



ÇA RESSEMBLE À QUOI UNE MAS ?

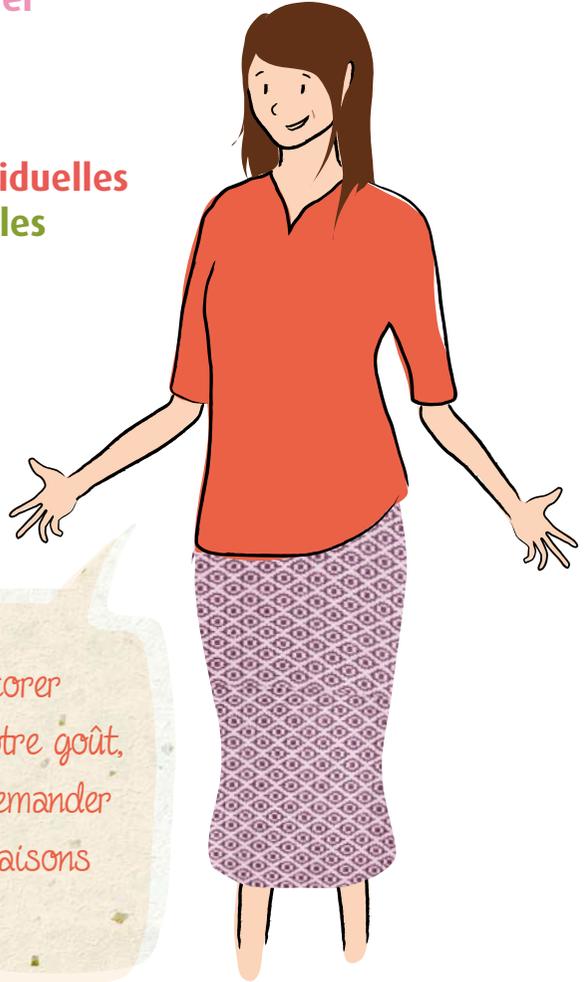
L'ÉTABLISSEMENT



LA MAISON

Dans la maison, il y a ;

- Une salle à manger
- Un salon
- Une cuisine
- Une salle de bain
- 6 chambres individuelles
- 2 chambres doubles



Et vous pouvez décorer
votre chambre à votre goût,
vous devez juste demander
l'accord pour des raisons
de sécurité

MES DROITS

MON PROJET PERSONNALISÉ

MA VIE AU QUOTIDIEN

On y fait quoi
dans la maison ?

D'abord vous devez
savoir que vous avez
des droits.
Les voici résumés :



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

loi du 02/01/2002 - n°2002-2

- Principe de non discrimination
- Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté (chacun son projet)
- Droit à l'information sur tout ce qui vous concerne, notamment votre santé et aussi sur le monde (revue de presse, journal tv, « grands événements »)
- Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne (on ne décide pas à votre place, votre avis ou celui de votre représentant légal sera demandé tant au sujet des soins que pour votre projet personnalisé)
- Droit à la renonciation (vous pouvez refuser les prestations proposées ou demander à en changer dans le respect des décisions d'orientation, des mesures de protections et des procédures de révisions existantes dans ces domaines)
- Droit au respect des liens familiaux (courriers, visites, séjours)
- Droit à la protection : confidentialité des infos, sécurité maximale, soins et suivi médical adapté
- Droit à l'autonomie : relations sociales, visites dans et à l'extérieur de la structure sont favorisées
- Principe de prévention et de soutien (vous êtes accompagné dans toutes les étapes de votre vie, le rôle des familles, des représentants légaux, des proches est facilité)
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie dans le respect des décisions de justice
- Droit à la pratique religieuse, respect mutuel des croyances, convictions et opinions
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Lors de votre admission vous signez un contrat de séjour qui détaille les prestations qui sont proposées

Au moins c'est clair ! Vous avez parlé de projet personnalisé, pouvez-vous me dire de quoi s'agit-il ?

C'est la prise en compte de vos besoins, de votre savoir-faire, de vos projets, de vos envies et de votre santé bien sûr !

C'est du travail ! Ça se fait comment ?

Il se construit avec l'équipe de la M.A.S, vos proches et votre tuteur. C'est votre projet, il est écrit et connu du personnel qui vous entoure, comme ça chacun vous accompagne au mieux et dans la même direction. Ah oui j'oubliais, vous avez trois référents dont un dans votre maison.

À quoi ça sert un référent de maison ?

C'est un peu comme un parrain, il vous connaît très bien, il vous aide à décorer votre chambre, à choisir vos vêtements, à exprimer vos souhaits, il rédige votre synthèse pour réactualiser votre projet personnalisé.

Et les deux autres ?

Le deuxième c'est un infirmier, il s'occupe de vous garder en bonne forme et le troisième travaille la nuit, il veille sur votre sommeil.



Ça se passe comment une journée à la M.A.S ?

Vous vous levez entre 6h et 9h.

Le petit déjeuner est à 8h30.

Le repas du midi est à 12h.

Le goûter est à 16h.

Le dîner est à 19h.

Vous vous couchez entre 20h et 22h.

C'est tout ?

Non bien sûr, il y a un tas d'activités !

Vous avez le choix entre :

- les activités sportives
- les activités manuelles
- les activités de bien-être
- les activités cognitives et sensorielles
- la balnéothérapie
- la snoezelen

C'est quoi la snoezelen* ?

C'est une pièce « magique » vous verrez...



*Snoezelen : Salle dédiée à une démarche d'accompagnement, d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir inventée dans les années 70 par deux hollandais

J'aime bien sortir aussi, c'est possible ?

Bien sûr, la semaine dernière il y a eu une sortie cinéma.

Ils vont aussi :

- au restaurant
- à la Découverte des villes européennes
- à des Sorties événementielles (Carnaval, spectacles, etc.)
- à la Ferme pédagogique
- à l'Orchestre National de Lille
- à des Concerts pop
- au foot, au handball, etc.
- faire du shopping

Et il y a la fête de l'été, la fête de Noël, les anniversaires, etc.



Dites donc, on ne s'ennuie pas ici !

Ça c'est vrai !

Est-ce que je peux recevoir des visites ?

Oui, entre 10h et 12h et de 15h à 17h chaque jour de la semaine

Et si mes goûts changent ?

Votre projet n'est pas figé, il évolue au fil des ans avec vous.

Encore une question, si je tombe malade, qu'est ce qui se passe ?
Je peux quand même rester ?

Il y a des infirmiers tous les jours,
un médecin deux fois par semaine et un psychiatre une fois par semaine.
Si vous devez être hospitalisé, vous serez accompagné.
Un dossier qui indique toutes vos habitudes et vos besoins sera donné
à l'hôpital, votre famille sera prévenue tout de suite.

Et puis maintenant, on a l'H.A.D



L'H.A. quoi ?

L'hospitalisation à domicile est une alternative à l'hospitalisation en établissement. Elle permet d'assurer à la MAS des soins médicaux et paramédicaux importants pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

Je vois, il y a des activités et des soins mais si j'ai une sortie et une consultation en même temps ?

Pour coordonner tout ça, il y a une organisation :

- des réunions tous les lundis matin pour établir le planning de la semaine.
- des réunions de projet par quinzaine avec toute l'équipe de votre maison, les référents et l'éducatrice. Vous pouvez y assister quand c'est votre projet.
- des réunions « ciblées » pour les infirmiers, les veilleurs ou par thème : la bienveillance, le projet d'établissement, etc.
- des réunions de fonctionnement tous les mois avec les encadrants des maisons.

C'est écrit dans le projet d'établissement et dans le règlement de fonctionnement que l'on vous donne lors de votre admission.

Et puis il y a le Conseil de la Vie Sociale.



CONSEIL DE VIE SOCIALE

À quoi ça sert
ce conseil de vie sociale ?

Il se réunit 2 fois par an et donne son avis ou fait
des propositions sur la vie quotidienne, l'organisation,
les projets de travaux, les activités.

Il est aussi consulté pour l'élaboration ou la modification
du projet de service ou le règlement de fonctionnement.

Je comprends mieux...
et je peux savoir
qui y participe ?



Oui, regardez

CONSEIL DE VIE SOCIALE

● TROIS COLLÈGES

Familles / usagers : au nombre de quatre

Personnel : - deux représentants désignés par les syndicats majoritaires à l'EPSMal
- la responsable de la structure

EPSMal : - un membre du Conseil de Surveillance de l'EPSMal
- le directeur de l'EPSMal, directeur de la MAS ou son représentant

● UNE PRÉSIDENTE ASSURÉE PAR UN REPRÉSENTANT DES FAMILLES

Le CVS peut entendre toute personne qualifiée, appartenant ou non à la MAS,
sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il existe un règlement intérieur du CVS remis à chaque membre.



Tout ça doit avoir un coût ?

Il y a un prix de journée (197,79 €)* qui est pris en charge par la sécurité sociale, il reste le forfait journalier à payer sauf si vous avez la C.M.U ou une mutuelle. C'est le tuteur qui s'en occupe.

Et si vous venez en accueil de jour, c'est la M.A.S qui prend en charge votre transport.



LES MODALITÉS D'ADMISSION

Elle me plaît cette maison !
Tout le monde peut y venir ?

Il faut que vous ayez plus de 18 ans, une orientation MDPH, un comportement compatible avec la vie en collectivité, qui on peut pas tout faire !, un état de santé compatible avec les compétences et les possibilités de l'équipe de soins.



Et comment on fait
pour y être admis ?

Vous devez faire une demande écrite et remplir un dossier avec votre médecin et votre famille ou votre tuteur. Si votre dossier est complet, il sera examiné par la responsable et placé sur une liste d'attente.

Quand une place se libère, vous aurez une visite de pré-admission. Puis une période d'essai, si elle est positive, vous signerez un contrat de séjour et vous serez admis. Sinon, vous aurez une réponse avec des explications détaillées et dans la mesure du possible, d'autres adresses d'établissements susceptibles de vous accueillir.



Il y a des papiers
à fournir ?

Oui, je vous ai fait une liste

LISTE DES PAPIERS À FOURNIR

- CARTE D'IDENTITÉ
- CARTE DE MUTUELLE C.M.U
- CARTE VITALE
- DÉCISION M.D.P.H
- JUGEMENT DE TUTELLE
- CARTE D'INVALIDITÉ



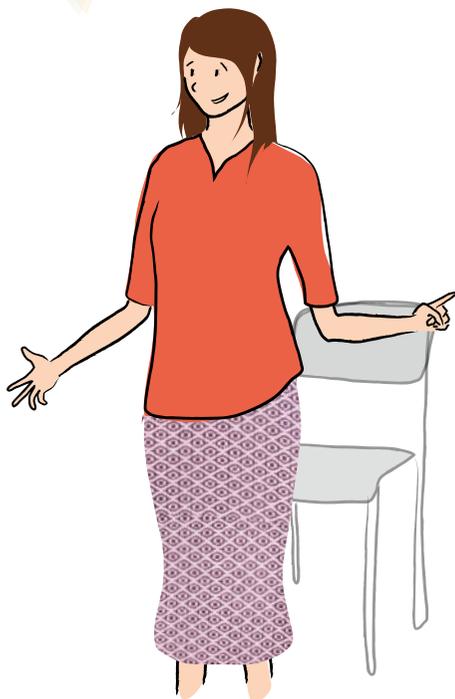
Maintenant je sais tout !

Surtout, si vous avez encore des questions,
vous pouvez téléphoner au secrétariat
entre 9h et 17h.

Voici le numéro : **03 20 63 76 12**

Et pour venir me voir ?

Voici où nous
nous situons



PLAN



ACCÈS :

BUS :

LIGNE 3 - BUS URBAIN - ARRÊT LOMMELET - SAINT ANDRÉ LEZ LILLE
LIGNE 16 - BUS URBAIN - ARRÊT LOMMELET - SAINT ANDRÉ LEZ LILLE
LIGNE 6 - BUS URBAIN - ARRÊT ST JEAN DE DIEU - MARQUETTE LEZ LILLE
LIANE - ARRÊT LOMMELET - SAINT ANDRÉ LEZ LILLE

VOITURE :

VOIE RAPIDE URBAINE SORTIE N°8

TRAIN :

GARE DE SAINT ANDRÉ LEZ LILLE

RÉCLAMATION

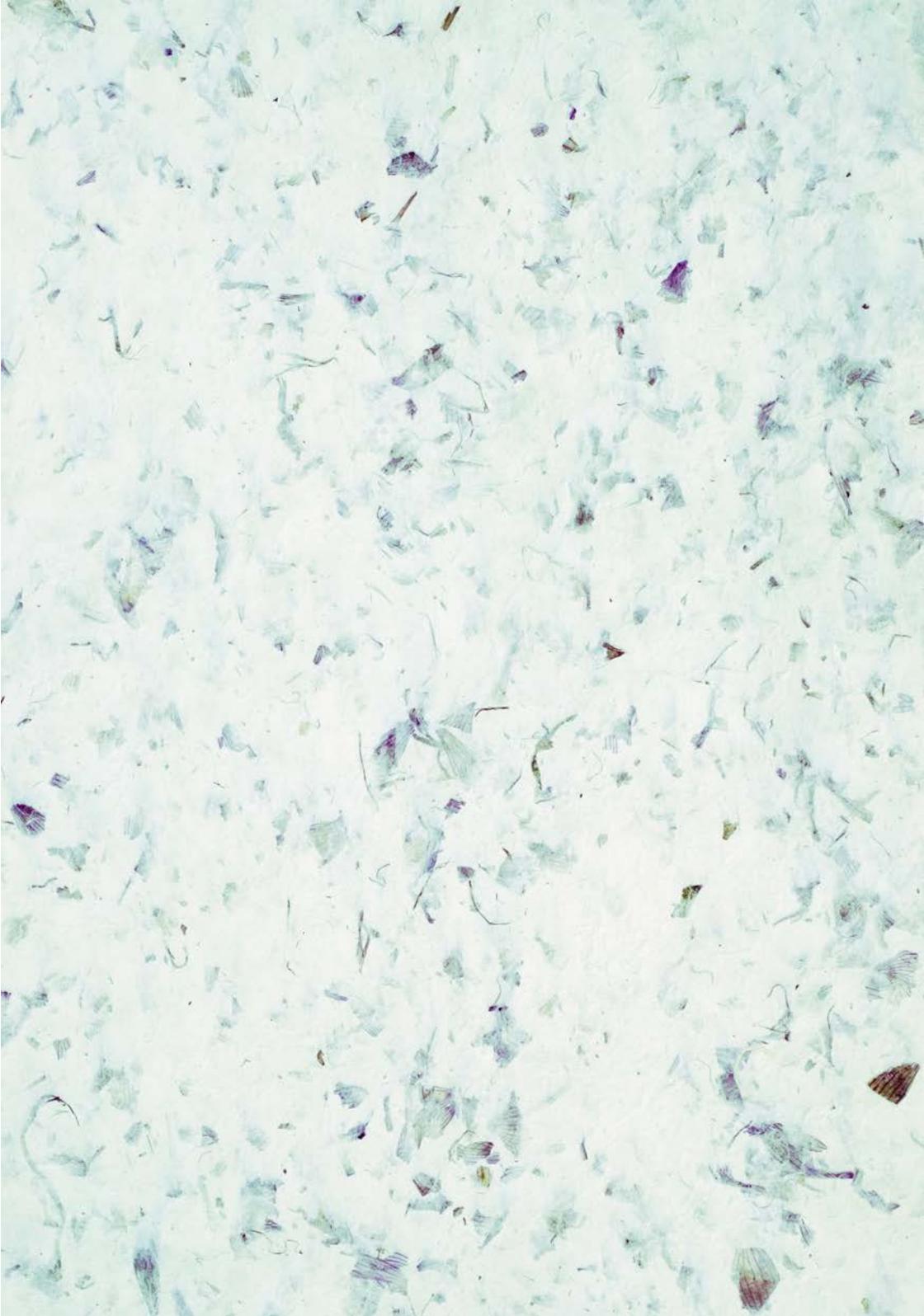
En cas de problème ou de réclamations, vous avez plusieurs possibilités selon l'importance de la démarche.

- en parler à votre référent ou à l'éducatrice
- demander un entretien à la Responsable
- contacter :
 - le directeur de la MAS et de l'EPSMal : **03 20 63 76 21**
 - le président du CVS : **03 20 63 76 12**
 - le représentant de l'UNAFAM : **03 20 63 76 12**
- À l'issue d'un premier traitement, le cas échéant il peut être fait appel à la CRUCQPC : **03 20 63 76 00**

Enfin si vous êtes victime ou témoin de maltraitance :

- appelez le **37 77** ou faites appeler par quelqu'un de confiance et/ou contactez l'Agence Régionale de Santé : **03 62 72 77 00**
BT Onix A556, Avenue Willy Brandt - 59 777 Euralille
- et/ou contactez la Direction Départementale de la cohésion sociale :
03 20 18 33 33 - Cité Administrative - 157 rue Delory - CS 12 008 - 59 013 Lille







Si vous souhaitez nous rendre visite :

6 rue de Quesnoy
59 520 Marquette-lez-Lille

Si vous souhaitez nous écrire :

BP 4
59 871 Saint-André-lez-Lille cedex

T : 03 20 63 76 12
F : 03 20 63 76 66
M : mas@epsm-al.fr

www.eps-m-al.fr

